

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Article L.6353-2 et R.6353-1 du code du travail

à conclure avec une entreprise ( S.A, Sarl, Association etc....) ou une entreprise individuelle ( commerçant, artisan, profession libérale, travailleur indépendant)

**Entre les soussignés**

**1° organisme de formation :**

Sarl Douces Mains  
Siège social : puypouzi  
24460 Agonac  
Siret: 509 538 971 00011  
Enregistré sous le n° 72 24 01394 24 auprès du Préfet de Région A aquitaine

**2° raison sociale du co-contractant**

.....  
.....  
.....

Est conclu la convention suivante , en application du livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

**ARTICLE 1 :**

L' organisme de formation organise l' action de formation suivante:  
1° intitulé:.....  
2° nature de l' action au sens de l' article L.6313-1 du code du travail.  
Action de BIEN-ÊTRE, ayant pour objectif: techniques corps et visage.  
3° dates: du ..... 2011  
4° durée : ..... h  
5° lieu : gîte de l' Hermitage des 4 saisons à St Julien de Bourdeilles  
6° modalités de déroulement :  
.....  
7° nature de la sanction de la formation :  
Certificat de participation  
8° effectif:..... personnes  
.....  
.....  
.....  
.....

**ARTICLE II:**

En contrepartie de cette action de formation , le contractant s' engage à acquitter les frais suivants :  
Frais de formation: coût unitaire : de l'heure x .... Stagiaires= ..... €  
Soit un total de : ..... € par personne .....  
TVA: (exonéré)  
TOTAL GENERAL: ..... €

**ARTICLE III: CLAUSE DE DEBIT**

Les parties prenantes à la convention peuvent ici , prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d' inexécution totale ou partielle de la prestation de formation :  
.....  
.....  
.....

**ARTICLE IV :**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l' entreprise pour la durée visée à l'article I  
Fait , en double exemplaire , à Agonac  
Le..... 2011

Pour le cocontractant  
Signature et cachet  
Pour l' organisme de formation  
Signature et cachet

ATTENTION: en application de l'article L. 6353-1« les actions de formation professionnelle mentionnés à l'article L.6313-1 sont réalisés conformément à un programme préétabli qui en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d' encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d' en apprécier les résultats»